

ENQUÊTE 2017

Avenir de la collection de
véhicules d'époque en France



Résultats de la consultation nationale effectuée
auprès des collectionneurs, des clubs, des musées
et des professionnels au cours de l'automne 2017



50 ans au service de tous les collectionneurs !



1967 - 2017



"UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL"

En cette période difficile pour l'Automobile en général, il nous est apparu utile et même indispensable de bénéficier d'un mandat clair de la part des collectionneurs afin de pouvoir les représenter efficacement auprès des pouvoirs publics.

Les questions de notre enquête étaient simples et devaient permettre à chacun, dans un laps de temps n'excédant pas quelques minutes, de nous donner des informations précises quant aux trois principaux véhicules de collection et leur utilisation.

Leur but était de faire ressortir simultanément l'importance de la sauvegarde de ce Patrimoine ainsi que son très faible impact sur la circulation en général et sur la pollution de nos villes en particulier.

Lancée le 27 octobre 2017, son résultat a dépassé toutes nos espérances ! 72 heures après la mise en ligne du questionnaire, nous avons déjà reçu près de 6 000 réponses pour finir, le 4 décembre à minuit, avec 30 602 questionnaires intégralement remplis.

Si l'on considère qu'il y a en France 230 000 collectionneurs, cela nous donne un échantillon supérieur à 13 % avec une marge d'erreur de l'ordre de 0,52 %, ce qui est exceptionnel pour une enquête de ce type.

En plus des questions fermées qui donnent des réponses immédiatement quantifiables, nous avons aussi prévu un espace « Commentaires » afin de permettre à chacun de s'exprimer. Nous avons ainsi obtenu près de 7 000 réponses personnalisées qu'il a fallu analyser, croiser, comparer pour obtenir aujourd'hui quelques idées fortes que vous et nous allons pouvoir exploiter. Elles offrent aussi de nouveaux angles d'attaque pour permettre à nos véhicules d'hier de rouler sur les routes de demain, selon la si juste formule de la Fiva.

Nous voici donc bien armés pour défendre les intérêts des collectionneurs !

Alain GUILLAUME
Président de la FFVE

SOMMAIRE

I. LES COLLECTIONNEURS ET LEURS VÉHICULES

1. Le véhicule le plus utilisé
2. Les autres véhicules
3. L'usage des véhicules de collection

II. LES GRANDES QUESTIONS

1. Quel âge minimum doit avoir un véhicule de collection ?
2. Les véhicules Diesel doivent-ils être considérés comme des véhicules de collection ?
3. Quel avenir pour les véhicules de collection ?
 - a. Les véhicules de collection, un Patrimoine qu'il faut préserver
 - b. La liberté de circuler, un droit fondamental
4. Des craintes pour le futur. Pourra-t-on utiliser les véhicules après 2040 ?
5. Comment vont évoluer les réglementations ?
 - a. La pollution et les limitations de circulation dans les villes.
 - b. Le durcissement du Contrôle Technique en 2018.
 - c. L'avenir de la carte grise de Collection

III. YOUNGTIMERS ET JEUNES COLLECTIONNEURS

1. La place des Youngtimers
2. Les jeunes et la collection

IV. LA FFVE, UNE FÉDÉRATION MILITANTE

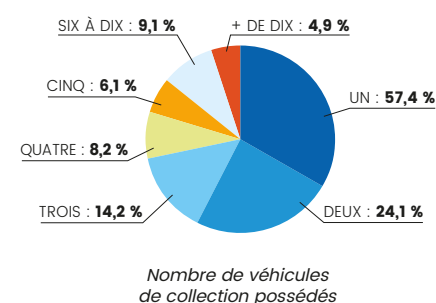
V. CONCLUSION



ÉTUDE DES PRATIQUES DES COLLECTIONNEURS FRANÇAIS DE VÉHICULES D'ÉPOQUE, NOVEMBRE 2017

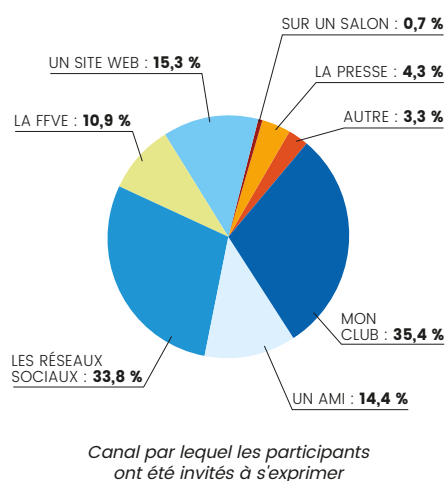
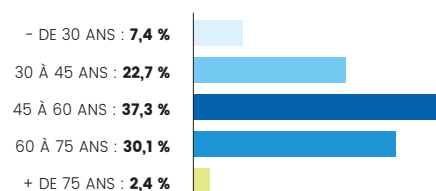
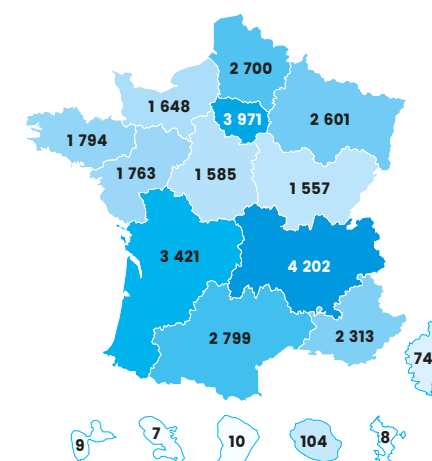
L'étude réalisée par la FFVE en novembre a permis de recueillir les réponses de 30 602 collectionneurs, dont 6 532 qui ont ajouté des commentaires, remarques et suggestions sur différents sujets.

Ces 30 602 collectionneurs possèdent 97 651 véhicules de collection, dont 83 % sont en état de rouler. Les autres véhicules sont à restaurer. 60,4 % des collectionneurs sont membres d'un club.



33,4 % des collectionneurs ont un seul véhicule. 52,6 % possèdent de deux à cinq véhicules (voitures, motos, cyclomoteurs, utilitaires, poids lourds et autocars, véhicules militaires). Et 14 % ont plus de cinq véhicules. Le nombre moyen de véhicules est donc de 3,19 par collectionneur.

Les répondants :
Toute la France a répondu.
L'Ile-de-France pèse pour 13 % des réponses.
138 réponses nous sont parvenues des Dom-Tom.
97,1 % d'hommes et 2,9 % de femmes.



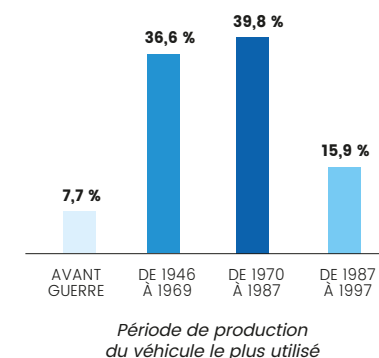
I. LES COLLECTIONNEURS ET LEURS VÉHICULES

1. LE VÉHICULE LE PLUS UTILISÉ

Lorsque l'on analyse les résultats du véhicule le plus utilisé, l'on constate que dans 85,1 % des cas, il s'agit d'un véhicule léger et dans 13,7 % des cas d'une moto.

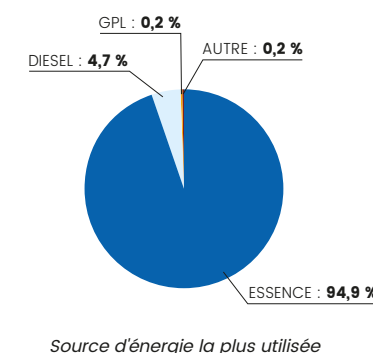
L'âge du véhicule le plus utilisé se répartit comme suit :

- Avant-guerre : 7,7 %, soit 2 365 votants
- 1946 – 1969 : 36,6 %, soit 11 152 votants
- 1970 – 1987 : 39,8 %, soit 12 180 votants
- 1987 – 1997 : 15,9 %, soit 4 866 votants

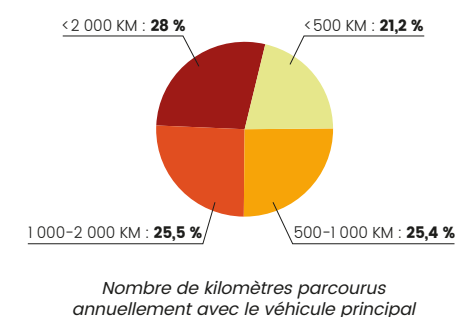


Pour le véhicule le plus utilisé :

- 94,9 % sont des véhicules à moteur à essence. 4,7 % des véhicules à moteur Diesel. Les autres énergies (vapeur, électricité, gazogène, etc.) sont marginales.

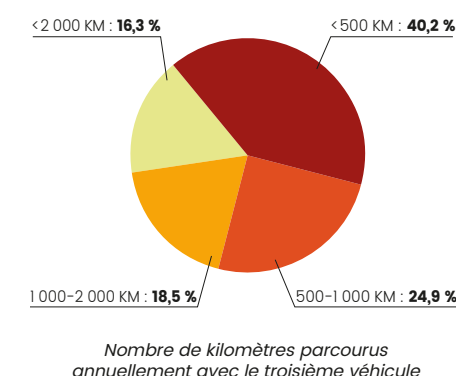
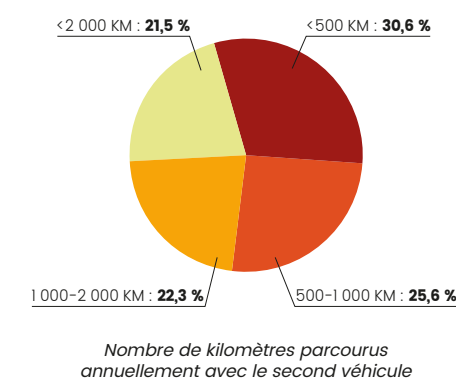


- 63,5 % sont stationnés à la campagne et 36,5 % dans les villes.
- 65,7 % sont immatriculées sous le régime de la carte grise normale et 34,3 % sous celui de la carte grise de Collection.
- Le véhicule le plus utilisé fait en moyenne 1 324 kilomètres par an.



2. LES AUTRES VÉHICULES

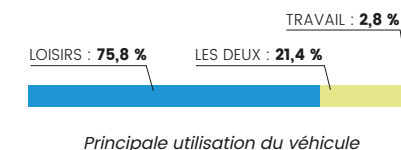
Les résultats sont assez semblables pour le deuxième et le troisième véhicule utilisés, avec un kilométrage plus faible soit 1 140 km pour le deuxième véhicule et 974 km pour le troisième. Cela donne une distance moyenne parcourue par les trois principaux véhicules, de 1 192 km par an.



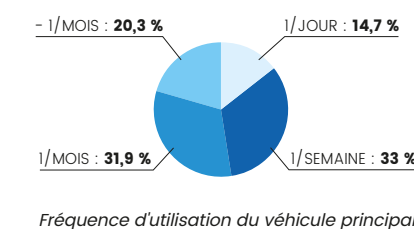
Si l'on ajoute les autres véhicules de collection, dans le cas des collectionneurs qui en possèdent plus de trois, l'on obtient une moyenne de moins de 1 000 km par an.

3. L'USAGE DES VÉHICULES DE COLLECTION

- 75,8 % utilisent leurs véhicules de collection pour un usage de loisirs, tandis que 2,8 % les utilisent pour aller au travail ou pour un usage professionnel. 21,4 % l'utilisent dans les deux cas.



- Les véhicules de collection sont plutôt utilisés de façon occasionnelle. 52,3 % utilisent leur véhicule une fois par mois, voire moins. 33 % l'utilisent quotidiennement. On peut évidemment espérer que pour ces derniers, si l'utilisation est faite dans un cadre professionnel ou pour les trajets domicile - lieu de travail, il s'agit de véhicules de collection disposant d'une carte grise normale...



- 81,3 % utilisent leurs véhicules de collection à la campagne et 18,7 % en ville.

Les collectionneurs utilisent finalement assez peu leurs véhicules de collection, et plutôt pour des activités de loisirs à la campagne. Plus un collectionneur a de véhicules, moins chacun d'eux roule !





II. LES GRANDES QUESTIONS

1. QUEL ÂGE MINIMUM DOIT AVOIR UN VÉHICULE DE COLLECTION ?

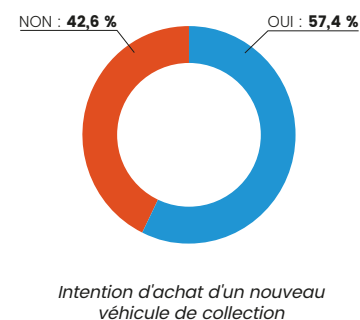
81,5 % des collectionneurs estiment que l'âge actuel, soit 30 ans, est satisfaisant. Ce résultat est valable pour les véhicules à essence et Diesel. On trouve des partisans à l'augmentation de cet âge minimum, mais ils ne sont pas majoritaires.



L'arrivée de forts contingents de VL Diesel est-il un risque pour la liberté de circuler en ville en véhicule d'époque ?

B. LA LIBERTÉ DE CIRCULER, UN DROIT FONDAMENTAL

La liberté de circuler revient sans cesse au fil des questionnaires. Un grand nombre de commentaires évoque en effet la liberté de circuler comme un droit fondamental qui est mis en cause par des réglementations de plus en plus strictes, des contraintes de plus en plus fortes, et ce pour des raisons plus politiques que réellement objectives. Le droit de circuler en véhicule d'époque est également un plaisir que l'on n'a pas le droit d'enlever aux collectionneurs. Les collectionneurs sont des personnes responsables. En cas de pic de pollution par exemple, laisser leur voiture au garage est une chose tout à fait possible pour eux. Mais les obliger à la laisser au garage car elle n'a pas la bonne vignette est fortement critiqué. Chacun défend son véhicule, qu'il s'agisse des véhicules très anciens, de véhicules Diesel ou de Youngtimers.

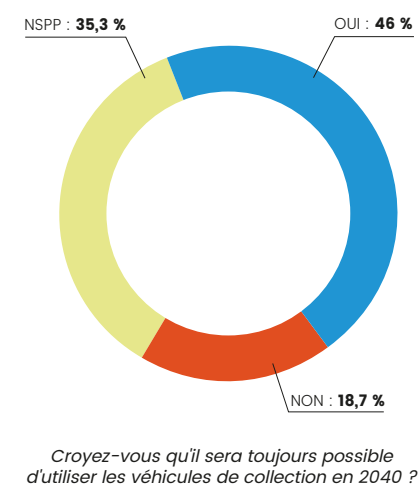


Intention d'achat d'un nouveau véhicule de collection

4. DES CRAINTES POUR LE FUTUR. POURRA-T-ON UTILISER LES VÉHICULES APRÈS 2040 ?

Beaucoup de craintes sur l'avenir des véhicules anciens :

- Les carburants seront-ils encore disponibles ?
- Pourra-t-on continuer à acheter de l'essence SP 98 ?
- Ne va-t-on pas imposer l'essence E 85 qui n'est pas adaptée à tous les véhicules anciens ?
- Pourra-t-on encore trouver des stations-service à Paris ?
- Que va-t-il se passer en 2040 ?



Croyez-vous qu'il sera toujours possible d'utiliser les véhicules de collection en 2040 ?

Diesel propriétaire quelque faible conserver peux cg 205 collection loisir taxe patrimoine prix lois art rouler grise sécurité diesel culturel taxe national art défendre

5. COMMENT VONT ÉVOLUER LES RÉGLEMENTATIONS ?

A. LA POLLUTION ET LES LIMITATIONS DE CIRCULATION DANS LES VILLES

Les collectionneurs qui sont aussi des automobilistes, ont le sentiment d'être stigmatisés par les Pouvoirs Publics alors qu'il y a bien d'autres sources de pollutions (avions, bateaux de commerce, industries, gros 4 x 4 en ville, etc.).

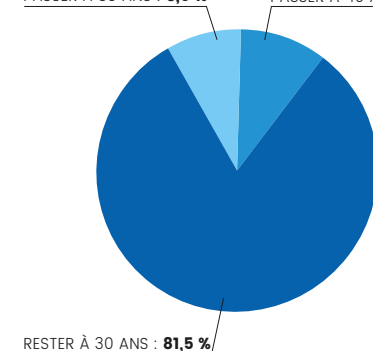
L'interdiction de circuler dans les grandes villes pour les véhicules anciens est très mal perçue. La carte grise de Collection bénéficie d'une dérogation appréciée par les collectionneurs. C'est une solution que la FFVE a réussi à négocier.

Les principaux arguments mis en avant pour expliquer que les véhicules de collection ne sont pas une cause importante de pollution, sont :

- Le faible kilométrage parcouru par les véhicules (moins de 1 000 km par an) et la plupart du temps à la campagne.
- Le bon entretien et les bons réglages des véhicules, limitant la pollution et la consommation.
- Les contrôles techniques qui valident le bon état des véhicules.

Pourquoi écarter sur le simple critère de l'âge, des véhicules qui bénéficient d'un Contrôle Technique satisfaisant ? Pourquoi exclure les motos anciennes ?

PASSER À 35 ANS : 8,6 % PASSER À 40 ANS : 9,9 %



Souhait quant à l'âge minimum requis pour l'obtention d'une carte grise de Collection

2. LES VÉHICULES DIESEL DOIVENT-ILS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES VÉHICULES DE COLLECTION ?

Critiqués par les uns et appréciés par les autres, il ressort que les véhicules Diesel méritent d'être collectionnés comme les véhicules à essence car ils appartiennent tout autant au Patrimoine.

Mais l'arrivée de véhicules Diesel de plus de trente ans dans le champs possible de la collection est considérée par 46,1% des collectionneurs interrogés comme un risque d'atteinte à la liberté de circuler en ville en véhicule d'époque.

Ce n'est pas un risque pour 30,2 % alors que 23,7 % ne se prononcent pas. Les véhicules Diesel de moins de trente ans font partie des Youngtimers. Une exclusion éventuelle des véhicules Diesel est perçue comme discriminatoire par de très nombreux collectionneurs.

3. QUEL AVENIR POUR LES VÉHICULES DE COLLECTION ?

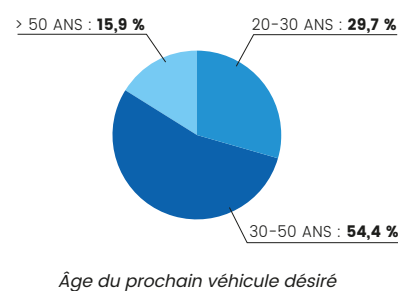
A. LES VÉHICULES DE COLLECTION, UN PATRIMOINE QU'IL FAUT PRÉSERVER

Un très grand nombre de collectionneurs considèrent que les véhicules anciens (autos, motos et cyclomoteurs, utilitaires, poids lourds, autocars, véhicules militaires), quelles que soient leur motorisation ou leur rareté, font partie du Patrimoine Industriel de la France. Ils font partie de notre Histoire et sont un témoignage du passé qu'il convient de préserver pour les générations futures. C'est le témoignage d'une époque, de souvenirs d'enfance. Il existe un très fort rapport affectif entre le propriétaire et son véhicule.

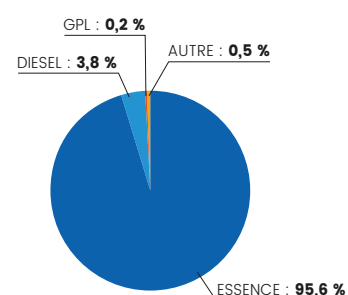
Ce Patrimoine est entretenu, stocké, réparé, assuré, restauré parfois à grands frais, et contribue à l'activité économique du pays. Ce Patrimoine à une valeur sentimentale. Il représente également un certain capital pour les collectionneurs.

57,4 % des collectionneurs pensent acheter un autre véhicule de collection. Un véhicule essence à 95,6 %, et plutôt un véhicule de moins de cinquante ans d'âge à 84,1 %.

Seuls, 15,6 % des collectionneurs envisagent l'achat d'un véhicule plus ancien.



Âge du prochain véhicule désiré



Source d'énergie recherchée pour le prochain achat d'un véhicule de collection



IV. LA FFVE, UNE FÉDÉRATION MILITANTE



La FFVE est globalement très appréciée par les collectionneurs qui remercient ses dirigeants pour les actions menées. De très nombreux « Merci la FFVE pour tout ce que vous faites pour nous ».

La FFVE est reconnue pour son engagement et ses combats. Elle a mené de nombreuses actions auprès des Pouvoirs Publics afin de faire valoir la cause des véhicules d'époque. La FFVE délivre des attestations pour l'obten-

tion de la carte grise de Collection. Ce service est payant. C'est parfois critiqué, mais la délivrance des attestations génère des coûts de personnel qu'il faut assumer. La FFVE défend tous les véhicules de collection, et pas uniquement les véhicules en carte grise de Collection comme certains peuvent le penser.

- Les attentes des collectionneurs vis-à-vis de la FFVE :**
- Un meilleur accueil et des délais plus rapides pour les demandes d'attestations.
 - Une présence plus importante lors de manifestations de véhicules anciens et des actions plus visibles pour défendre les collectionneurs.
 - Une plus grande considération des véhicules de collection en carte grise normale et une reconnaissance des Youngtimers.
 - La défense des intérêts des collectionneurs à court, moyen et long terme, et la possibilité de pouvoir continuer à circuler librement sur les routes partout en France.
 - Des services pour aider tous les collectionneurs.



V. CONCLUSION

Cette étude très riche montre l'inquiétude et les craintes des collectionneurs pour le futur. Comme l'ensemble des automobilistes, ils ont l'impression d'être tenus pour responsable de nombreux problèmes en France. Ils demandent à pouvoir vivre librement et sans contraintes leur passion, et de pouvoir préserver et utiliser un Patrimoine dont ils prennent grand soin à leurs frais. Ce sont ces mêmes collectionneurs qui veulent continuer à utiliser ces véhicules de collection pour leurs loisirs. Ils comptent aussi sur la FFVE pour les aider à faire valoir leurs attentes.

L'ENQUÊTE 2017 DE LA FFVE, UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

- 30 602 collectionneurs interrogés du 27 octobre au 4 décembre
- 6 000 réponses au cours des 72 premières heures
- 6 532 commentaires
- 97 651 véhicules de collections possédés

L'ÉQUIPE DERRIÈRE CE PROJET :

- **Alain GUILLAUME** : Président
- **Céline POUSSARD**
- **Philippe AUBRY**
- **Laurent HÉRIOU**
- **Patrick LE PARC**
- **Xavier NICOT**
- **Michel PIAT**
- **Patrick ROLLET**
- **Pierre SKROTSKY**



Publié par la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque), 2018

FFVE – Secrétariat général

BP 40 068

92 106 Boulogne-Billancourt Cedex

Cette publication est soumise à copyright. Elle ne peut être vendue.

Elle peut être copiée dès lors que la source est clairement citée.

Crédits photos : **Pascal ROUSSELLE**

L'Authentique – Publication trimestrielle éditée par la FFVE – B .P. 40068 – 92105 Boulogne-Billancourt cedex – Fax : 01 46 21 94 99 – www.ffve.org
Directeur de la Publication : Alain Guillaume – **Editeur Délégué** : Alcyon Media Groupe, 14 rue du Capitaine Ménard, 75015 Paris, Tél. : 01 45 00 01 60 – **Président du Comité Éditorial** : Pascal Rousselle – **Directeur de la Rédaction** : François Granet – **Directeur de la Création** : Charles Guénant – **Rédacteur en Chef** : Antoine Demetz – **Directeur Artistique** : Olivier Girousse, Patrick Bénard – **Secrétaire de Rédaction** : Nathalie Bourinet
Rédacteurs : Philippe Aubry, Jean-Baptiste Berthon, Marie-Louise Boissard de Beaufort, Antoine Demetz, François Fouqueville, François Granet, César Maillard, Olivier d'Orgebrune, Pascal Rousselle
Contributions et iconographies : Pascal Rousselle, Alcyon Media Groupe, archives FFVE, Fonds Montén, D.R.
Photogravure : Point 11 Paris – **Fabrication** : Imprimerie Morault
Publicité : régie Darius Media, Morgan Fonteneau – Tél. : 06 22 04 17 83 – morgan@dariusmedia.fr



Partout en France, sortez vos autos, motos, camions, cyclos, véhicules militaires, matériels agricoles, autocars et autobus, véhicules utilitaires...



Dimanche 29 avril 2018 2^e Journée Nationale des Véhicules d'Époque

Inscrivez votre manifestation sur le site dédié : www.jnve-ffve.org
Retrouvez-nous également sur [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCv8v8v8v8v8v8v8v8v8v8v8)

Logos / autocollants disponibles : en téléchargement sur www.ffve.org/jnve - sur le stand de la FFVE - par mail à secretariat-jnve@ffve.org

